PUBLIÉ LE 15/06/2026

Décision n° 2026-54 du 15/06/2026 - Nomination auprès du Comité scientifique permanent « Pharmaco-surveillance et bon usage » de l'ANSM

DÉCISIONS INSTITUTIONNELLES - INSTANCES : CRÉATIONS ET NOMINATIONS

Le Directeur général adjoint en charge des opérations de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé ;

Vu le Code de la santé publique et notamment les articles L.1451-1 à L.1451-4, L.1452-1 à L.1452-3, L.1454-2, L.5311-1, L.5311-2, L.5323-4, L.5324-1 et R.5322-14 ;

Vu l'avis n° 20218-04 du Conseil scientifique en date du 26 septembre 2018 ;

Vu la délibération n° 2018-37 du Conseil d'administration en date du 29 novembre 2018 ;

Vu la décision DG n° 2023-123 du 27 juillet 2023 portant création du comité scientifique permanent « pharmaco-surveillance et bon usage » à l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé ;

Vu la décision DG n° 2023-124 du 27 juillet 2023 modifiée portant nomination auprès du comité scientifique permanent « pharmaco-surveillance et bon usage » à l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé ;

Vu le courriel de démission de Monsieur DRICI (Milou-Daniel) en date du 4 juin 2026 ;

Décide :

Article 1er : Est nommée membre du comité scientifique permanent « pharmaco-surveillance et bon usage », au sein de la formation restreinte « signal », en remplacement de Monsieur DRICI (Milou-Daniel), pour la durée du mandat restant à courir :

- Madame ROCHER (Fanny)

Article 2 : Le Directeur de la surveillance est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée sur le site internet de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé.

Fait le 15 juin 2026

Alexandre DE LA VOLPILIERE
Directeur général adjoint chargé des opérations